

**Conseil d'Administration**  
**Séance du 13 novembre 2025 à 18h00**

**Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains**

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

*Directrice du CIAS Grand Lac*

Muriel BORRELY-DUBINI

*Assistante de Direction du CIAS Grand Lac*

Olivier VERDENAL

*Directeur financier*

Aurore FRAISSE

*Chargée de mission budgétaire CIAS*

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 07.11.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 13 novembre 2025 a été transmis le 7 novembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le President,  
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,  
Colette PIGNIER



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20251113-DELB203-DE  
Date de réception préfecture : 14/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou de tout autre autorité administrative devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025

Exécutoire le : 14 NOV. 2025

Publiée/Notifiée le : 14 NOV. 2025

Visée le : 14 NOV. 2025

### FINANCES

#### Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses Les Fontanettes Décision modificative n°3

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2025 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires sont anticipées sur l'entretien et la réparation de matériel ainsi que l'annulation de titres sur exercices antérieurs (admission de résidents à l'aide sociale avec effet rétroactif). Un dépassement est également anticipé sur les charges de personnel.

Ces dépenses sont compensées par une diminution des charges d'électricité et de prestations blanchissage et restauration.

Il propose la décision modificative suivante :

#### Section de fonctionnement :

DEPENSES	
60612 – Électricité	-3 000.00 €
6281 – Prestations de blanchissage à l'extérieur	-5 000.00 €
6282 – Prestations d'alimentation à l'extérieur	-5 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 1</b>	<b>-13 000.00 €</b>
64111 – Rémunération principale	+3 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 2</b>	<b>+3 000.00 €</b>
61558 – Entretien et réparations – Autres matériels et outillages	+5 000.00 €
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+5 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 3</b>	<b>+10 000.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le Président,  
Renau BERETTI



La secrétaire de séance :  
Colette PIGNIER

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 14/11/2025

Date d'accusé de réception préfecture : 14/11/2025

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : <input checked="" type="checkbox"/>
• Présents et représentés : <input checked="" type="checkbox"/>
• Votants : <input checked="" type="checkbox"/>
• Pour : <input checked="" type="checkbox"/>
• Contre : <input type="checkbox"/>
• Abstentions : <input type="checkbox"/>
• Blancs : <input type="checkbox"/>

## Acte à classer

**DELIB211**

**1**

En préparation

**2**

En attente retour  
Préfecture

**3**

> AR reçu <

**4**

Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-11-14T09-18-48.00 ( MI265256746 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20251113-DELIB211-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Etat prévisionnel de recettes et de dépenses les Fontanettes-  
Décision modificative n.3 - -

**Date de décision :** 13/11/2025



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires  
7.1.4. Décisions modificatives

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** 9

[DELIB\\_DM3\\_EPRD\\_Fontanettes.PDF](#)

**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[Conseil\\_2025-11-13\\_Page\\_de\\_garde.PDF](#) Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/11/25 à 09:18

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis

Date 14/11/25 à 09:18

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception

Date 14/11/25 à 09:23